



**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 juin 2009**

1°/ Intercommunalité - Fusion des Communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine - Approbation du périmètre et des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion.

Rapporteur : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET

Les Commissions municipales permanentes, lors de la réunion conjointe du 8 juin 2009, ont donné un avis favorable à l'unanimité, Mme CYROT, M. BLANDIN, M. BLANCHARD, M. DURDUX (pouvoir donné à M. BLANDIN) et Melle CANDELIER (pouvoir donné à M. BLANCHARD) ne prenant pas part aux votes.

A la suite de son rapport de présentation, le Maire donne la parole à Mme CYROT.

Mme CYROT rappelle que son groupe a souvent plaidé pour une cohérence territoriale autour d'un bassin de vie avec des relations anciennes et fortes entre les Communes membres des Communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine. Aussi, par la fusion des deux Communautés d'agglomération, selon elle, il s'agit de réaliser de manière tardive cette cohérence territoriale. Elle ajoute que pour faire vivre un bassin de vie, il est nécessaire de porter des projets visibles pour ses populations, ce qui n'est pas le cas pour cette nouvelle intercommunalité. A ce titre, elle constate que depuis trop longtemps l'Ile Seguin est un terrain vague et que l'Ile de Monsieur semble être davantage un projet pour les sévriens porté par le Conseil général des Hauts-de-Seine qu'un projet porté par les volontés des Communes concernées par la fusion. De même, elle considère que la densification des bureaux et les aménagements routiers autour de la RD7 ne répondent pas aux vœux des habitants des Communes concernées qui souhaitent un équilibre entre les logements et les bureaux ainsi qu'un développement des transports intra-communautaires.

De plus, elle note qu'il y a un réel problème de gouvernance démocratique de l'intercommunalité. Elle remarque que les élus qui ne siègent pas au Conseil de communauté n'ont pas les moyens de suivre les débats et les décisions qui les concernent directement. A titre d'exemple, elle constate l'absence de réponse à la demande de son groupe d'avoir communication des documents préparatoires du projet de fusion. De même, elle souligne que la place des oppositions au sein du Conseil de communauté est fonction de la volonté du Maire, ce qui, selon elle, n'est pas normal dans une structure intercommunale aussi importante. Elle propose de mettre en place une représentation proportionnelle identique à celle qui est appliquée pour les Conseils municipaux.

Elle ajoute que les sévriens ont très peu de moyens pour suivre les décisions et les débats au sein de l'intercommunalité. Aussi, elle suggère que les séances de la Communauté d'agglomération soient filmées afin de pouvoir être suivies par les habitants.

Pour conclure, elle s'interroge sur l'avenir des ressources de la nouvelle intercommunalité dans la mesure où la pérennité des recettes liées à la présence de Renault est aléatoire et que le Président de la République souhaite supprimer la taxe professionnelle, principale ressource

des Collectivités territoriales. Elle note que l'Association des Maires de France a constaté que les dotations aux Collectivités locales ne suivent pas le rythme de l'inflation et ne correspondent pas à la dynamique des territoires. S'agissant de la Communauté d'agglomération Arc de Seine, Mme CYROT remarque d'importantes augmentations des coûts avec 5 % d'augmentation pour les charges de personnels, 13 % pour les charges d'administrations générales et 20 % pour les charges financières.

Enfin, s'agissant du nom de la future intercommunalité, à savoir Grand Paris Seine Ouest, elle estime que cela est très connoté et précise que son groupe aurait souhaité un nom plus valorisant pour le territoire.

Le Maire donne la parole à Mme ROSSI.

Mme ROSSI précise qu'elle est favorable à ce projet de fusion des deux Communautés d'agglomération. Elle demande des précisions relatives à la compétence de la future Communauté d'agglomération en matière de soutien aux activités des associations contribuant à la prévention de la délinquance sur son territoire et s'interroge sur les changements que cela va impliquer pour les associations sévriennes, notamment en terme d'attribution des subventions.

Enfin, elle souhaite connaître la position de la Ville en matière de police municipale dans la mesure où certaines Villes voisines ont déjà opté pour ce dispositif et quelle sera la compétence de la future Communauté d'agglomération à ce sujet.

Le Maire donne la parole à M. BLANCHARD.

M. BLANCHARD rappelle que son groupe est partisan d'une fusion des Communautés d'agglomération Arc de Seine, Val de Seine et Cœur de Seine. Il considère que le projet de fusion va dans le bon sens mais pose problème.

Il souligne qu'une part prépondérante du pouvoir municipal est détenue par l'agglomération. Selon lui, les Conseils municipaux en sont réduits, entre autre, à la gestion des affaires courantes, des tarifs du cimetière et de la cantine. Aussi, il note que les dossiers structurants échappent aux trois quarts des Conseillers municipaux élus démocratiquement. Il note que par un « tour de passe-passe », les 35 Conseillers municipaux de Sèvres s'étaient transformés en 15 élus communautaires et dans le cadre de la future intercommunalité ils ne seront plus que 10.

Il rappelle que les Verts, qui ont rassemblé 11 % des électeurs sévriens au premier tour des élections municipales en 2008 puis 26 % aux européennes du 7 juin dernier, n'ont pas d'élus au sein de la Communauté d'agglomération Val de Seine, ce qui est un déni de démocratie qui ne peut pas perdurer. Aussi, il précise que son groupe réclame que l'élection des Conseillers communautaires soit effectuée au suffrage universel et qu'une juste représentation des minorités, ainsi que la parité, soient inscrites dans la loi. Sans attendre ceci, il propose que les sujets abordés en intercommunalité soient préalablement soumis au Conseil municipal. Selon lui, l'intercommunalité doit impulser un projet de territoire et ne pas se contenter, comme cela est indiqué dans le document de présentation du projet, de faire en sortes que les rues soient encore plus propres, les encombrants ramassés, l'éclairage public en bon état de fonctionnement. Il note que le projet défendu par les Verts est plus ambitieux avec davantage de construction de logements, notamment sociaux qui garantissent la mixité sociale. Pour se

faire, il précise que les Verts veulent densifier la Ville aux abords des gares et réaliser des infrastructures lourdes de transports en commun.

Sur ces sujets, selon lui, il convient d'arrêter de globaliser et de ne peut pas se contenter de dire que la Ville a 36 % d'espaces verts dans la future intercommunalité, ce qui est relativement virtuel pour les habitants d'Issy-les-Moulineaux. Il ajoute que ce sont les espaces verts de proximité qui comptent pour les habitants. De même, le chiffre de 30 gares ne signifie pas grand chose pour les habitants des Bruyères. Il considère qu'il ne faut pas perdre de vue l'hétérogénéité du territoire.

Le Maire donne la parole à Melle CANDELIER.

Melle CANDELIER rappelle que l'intercommunalité doit être porteuse de projets visant à améliorer la qualité de vie de ses habitants. Or, selon elle, les documents présentant la future intercommunalité sont vides de propositions sur plusieurs problématiques ou, au contraire, contradictoires avec les objectifs affichés, notamment en terme de développement durable. A titre d'exemple, elle note qu'il est écrit que la nouvelle intercommunalité en matière d'habitat va pouvoir assurer une réelle mixité sociale alors même qu'il est fait référence à des Plans Locaux de l'Habitat dont les objectifs ne sont pas à la hauteur pour rattraper le retard en matière de logements sociaux. Elle ajoute que d'autres sujets, comme par exemple les Maisons de l'emploi de chacune des deux Communautés d'agglomération, ne sont pas évoqués et restent dans le flou.

Elle note également certains passages du document de présentation qui, selon elle, sont « forts modestes ». Ainsi, elle précise qu'il est indiqué que la future intercommunalité serait le seul pôle innovant et performant de la France entière et qu'elle sera un acteur reconnu du projet de Grand Paris alors que dans le même temps M. BLANC, chargé de l'aménagement de la région Ile-de-France ne dit pas un seul mot sur notre territoire.

S'agissant du nom de la future intercommunalité, elle note qu'il a été indiqué dans la presse que ce nom, à défaut de bonnes idées des habitants et des Maires des Villes concernées, a été choisi par une agence de communication. Aussi, elle souhaiterait connaître la rémunération de cette agence. Elle rappelle que la majorité du Conseil municipal a récemment rejeté le vœu présenté par le groupe des Verts relatif à l'adhésion de la Ville au Syndicat Paris Métropole qui est aujourd'hui constitué et reconnu par le Président de la République. Elle considère qu'il est regrettable que la Ville ou l'intercommunalité n'ait pas participé au choix du bureau de ce Syndicat. Au regard du nom de la future intercommunalité, elle note une volonté de s'inscrire dans une dynamique de coopération métropolitaine bien qu'un nom en lui même ne saurait suffire. Elle conclut en précisant que son groupe votera pour ce projet de fusion avec de nombreuses réserves.

Le Maire note que le projet de l'Ile de Monsieur est très avancé et très bien balisé et que celui de l'Ile Seguin a connu de nombreux avatars tout en rappelant que cela relève uniquement de la Ville de Boulogne-Billancourt. S'agissant de la RD7, il souligne qu'il s'agit d'un projet de développement durable.

Il ajoute que le document de présentation du projet de fusion des deux Communautés d'agglomération est uniquement un document de travail entre les Maires destiné à répondre à un certain nombre de questions, notamment relatives aux compétences de la future intercommunalité, et qu'il ne s'agit pas d'un document programme. Il précise que les deux

Communautés d'agglomération, dont de nombreuses compétences sont identiques, travaillent ensemble pour effectuer ce rapprochement. Il considère qu'il n'est pas dans la vocation de ce document d'effectuer une planification des projets à réaliser pour les prochaines années par la nouvelle structure intercommunale.

Il admet qu'il convient d'améliorer l'information des élus sur les décisions prises au niveau de l'intercommunalité avec, entre autre, une meilleure utilisation des sites Internet et, le cas échéant, des débats filmés. Il conclut en soulignant que les ordres du jour du Conseil de communauté sont affichés en Mairie et que l'opposition a des représentants au Conseil de communauté qui peuvent tenir informés leurs collègues.

Il rappelle qu'en vertu de la loi il n'appartient pas au Maire mais uniquement au Conseil municipal de désigner démocratiquement ses représentants au Conseil de communauté.

S'agissant de l'avenir des recettes de l'intercommunalité, il souligne qu'en matière de taxe professionnelle, les Villes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux seront les moteurs de la future intercommunalité. Il ajoute que des règles ont été fixées par l'Etat en ce qui concerne l'avenir de la taxe professionnelle avec, notamment, l'instauration d'une garantie vis-à-vis des Communes et d'un principe de localisation créant un lien entre l'impôt et la présence de l'entreprise. Tout ceci, selon lui, est de nature à réduire certaines inquiétudes tout en admettant qu'il faudra continuer à être vigilant sur ce sujet.

S'agissant des économies d'échelle de la Communauté actuelle d'agglomération Arc de Seine, il précise qu'il n'a pas à se prononcer à ce sujet et que ce qui importe sera ce qui se passera à compter du 1^{er} janvier prochain. Il conclut à ce sujet qu'il convient aussi de prendre en compte dans ce genre de calcul le niveau des services assuré par la Collectivité concernée car il est très facile de réaliser des économies en supprimant des services.

Il affirme qu'aucune agence de communication n'a été mandatée ou n'a reçu une rémunération pour décider du nom de la future intercommunalité et ajoute que le journal en cause a diffusé une information erronée. Il précise qu'en réalité un Adjoint de Boulogne-Billancourt, également directeur d'une agence de communication, a proposé des idées de nom pour la future intercommunalité à titre strictement personnel, sans aucune intervention de son agence.

Il note que le projet de fusion en l'espèce ne concerne que les Communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine. Si à l'avenir la Communauté d'agglomération Cœur de Seine ou d'autres Communes sont intéressées, il leur appartiendra de faire la démarche nécessaire auprès de la nouvelle intercommunalité.

Il rappelle que les Conseils municipaux conservent de nombreuses compétences importantes, entre autre, en matière d'école, de petite enfance, de sport, de social, de politique relative aux seniors ou de police. Il admet qu'il est parfois plus facile et plus logique de conduire des projets sur l'échelle d'un territoire tel que celui de la future intercommunalité bien que les besoins des Communes membres ne sont pas nécessairement toujours les mêmes.

Sur la place de l'opposition au sein du Conseil de communauté, il rappelle que la loi prévoit qu'il appartient aux seuls Conseils municipaux de désigner leurs représentants au sein de ce Conseil. Il ajoute qu'il est néanmoins nécessaire qu'il y ait au préalable une forte concertation à ce sujet avec tous les groupes du Conseil municipal.

S'agissant de la volonté du projet de schéma directeur de la Région d'Ile-de-France et des Verts de densifier la Ville, il souligne que cela n'a de sens que dans la mesure où il existe des friches industrielles, ce qui n'est pas le cas à Sèvres. Il rappelle que le Plan Local d'Urbanisme participe à la densification à proximité des gares en offrant de plus grandes possibilités de construction dans ces zones. Il note qu'il est opposé, ainsi que les sévriens, à la suppression des zones pavillonnaires au profit de logements collectifs.

De même, il considère que le Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'agglomération Val de Seine est porteur à la fois de construction de logements sociaux, neufs ou de récupération d'immeubles préemptés sur Boulogne-Billancourt, et d'amélioration et de réhabilitation de logements anciens afin de pouvoir donner une part intéressante au logement social.

Il souligne que les Maisons de l'emploi des deux Communautés d'agglomération vont bien évidemment se rapprocher dans le cadre du projet de fusion pour former qu'un seul ensemble en maintenant des antennes locales.

Il ajoute que Monsieur BLANC travaille essentiellement à redonner un nouveau souffle à la région parisienne en cherchant à développer de nouveaux pôles là où les potentialités du territoire sont peu ou mal exploitées. Aussi, il souligne que le territoire de la Communauté d'agglomération Val de Seine est déjà très dynamique et source d'innovations. Il note que le projet de schéma directeur de la Région d'Ile-de-France, modifié à la suite de l'enquête publique, reconnaît mieux le territoire du Val de Seine.

S'agissant de l'adhésion au Syndicat Paris Métropole, il informe le Conseil municipal que les statuts ont été adoptés puis immédiatement modifiés afin de satisfaire aux demandes du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine pour arriver à un Syndicat plus équilibré en terme de gouvernance, au niveau du bureau, de la présidence et des vice-présidences. Il reste quelques modalités de détail à préciser puis, dans un délai raisonnable, l'adhésion à ce Syndicat pourra être étudiée.

Le Maire donne la parole à M. BLANDIN.

M. BLANDIN estime que l'on ne peut pas se réfugier derrière la loi en matière de gouvernance des intercommunalités. Il note l'importance de l'intercommunalité qui est en train de se créer et qui concerne un grand territoire, une population importante et qui disposera de ressources significatives. Aussi, il considère que l'intercommunalité va impacter la vie quotidienne des habitants dans de nombreux domaines et qu'il appartient au Maire de décider de la représentation de l'opposition municipale au sein du futur Conseil de communauté. Il souligne qu'il n'y a aucun représentant des Verts au sein de l'actuelle Communauté d'agglomération et que certaines Villes ont même décidé d'écarter les élus socialistes. Il rappelle que la future intercommunalité aura une grande vocation politique de part les investissements qui y seront gérés.

Ainsi, il demande au Maire de ne pas se réfugier derrière la loi et de prendre l'initiative de montrer que dans une gouvernance aussi importante il est nécessaire d'avoir une représentation démocratique qui n'exclut pas les sensibilités, qui à un moment donné, ont voté pour ou contre le projet de fusion des Communautés d'agglomération. Il rappelle la proposition de Mme CYROT consistant à introduire dans la désignation des futurs élus communautaires une règle de proportionnelle qui reprenne ce qui existe au sein des Conseils

municipaux ; ainsi, tout en avantageant la majorité, cette règle serait équitable en n'excluant pas les minorités politiques. Il conclut en demandant au Maire de prendre cette initiative en sachant que toutes les Villes de la future intercommunalité sont de la même sensibilité politique et que diriger une Collectivité avec une majorité de 70 %, au lieu de 90 %, n'est pas problématique.

Le Maire note que la loi qui n'est pas parfaite et qui pourrait être le cas échéant modifiée, a été élaborée par M. CHEVENEMENT. Il rappelle qu'il est obligatoire d'appliquer la loi actuelle. Il souhaite une concertation entre les Maires des Communes membres afin de se coordonner, sans que cela veuille dire qu'il faille s'aligner les uns sur les autres. Il ajoute que le Conseil de communauté devra traiter de sujets qui concernent également des compétences municipales, tel que la voirie à titre d'exemple, et qu'il est nécessaire qu'il y ait des représentants de la Municipalité concernés par ces sujets pour faire le lien avec l'intercommunalité et traiter ces sujets de manière la plus optimale pour la Ville.

De même, il considère que la proportionnelle est un mauvais scrutin qui amène parfois à une trop grande diversité politique au sein des instances, ce qui est néfaste pour leur bon fonctionnement. Il considère qu'il est compréhensible que certains Maires ne souhaitent pas désigner des représentants de la Ville au sein du Conseil de communauté qui ont voté contre le projet de fusion alors que, dans le même temps, d'autres Conseillers souhaitent travailler pour l'intercommunalité et qui sont tout aussi compétents. Il ajoute néanmoins que ce raisonnement ne s'appliquera pas pour Sèvres.

Il souligne qu'il y avait à Sèvres, lors des élections municipales de 2008, une seule liste de l'opposition au deuxième tour du scrutin et que l'opposition municipale dispose de deux sièges au sein du Conseil de communauté Val de Seine.

Il conclut en affirmant que la fusion des Communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine aura un impact considérable pour les habitants et qu'il conviendra d'impulser un projet de territoire.

A la suite de ces observations, le Maire invite les Conseillers municipaux à se prononcer sur le projet de délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le périmètre et les statuts de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des Communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine.

Le Maire remercie les Conseillers municipaux et lève la séance à 21 heures 45.

*Compte-rendu analytique approuvé à l'unanimité
en séance du Conseil municipal du 2 juillet 2009.*